

REPUBLIQUE DU TCHAD

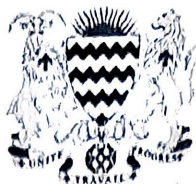
*_*_*_*_*

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

*_*_*_*_*

PRESIDENCE DU CONSEIL

*_*_*_*_*



Unité – Travail – Progrès

Visa : SGG 

DECRET N° 1071 /PCMT/2021

Portant Création d'une Commission Ad hoc Chargée du recensement et de la restitution des biens immobiliers appartenant à des Politico-militaires

LE PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

(/u la Charte de Transition :

(/u Décret N°0004/PCMT/2021 du 26 avril 2021 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

(/u Décret N°06/PCMT/PMT/2021 du 02 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement de Transition ;

(/u le Décret N°058/PCMT/PMT/2021 du 15 juin 2021 portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;

(/u le Décret N°101/PCMT/PMT/2021 du 02 Juillet 2021, portant création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif ;

(/u le Décret N°307/PCMT/PMT/2021 du 13 Août 2021, portant création d'un Comité technique Spécial relatif à la préparation de la participation des Politico-militaires au Dialogue National Inclusif ;

(/u la fiche du Président du Comité technique Spécial relatif à la préparation de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif, en date du 22 Novembre 2021.

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est créé une Commission Ad hoc Chargée du recensement et de la restitution des biens immobiliers appartenant à des Politico-militaires.

Article 2 : la Commission Ad hoc a pour mission de :

- Identifier tous les biens immobiliers appartenant à des Politico-militaires, précédemment confisqués par l'Etat en vertu des Lois et Règlement en vigueur ou occupés par des individus, et d'en dresser une liste exhaustive ;
- Faire ressortir pour chaque immeuble, toutes les informations liées à son état actuel ;
- Proposer un plan cohérent et ordonné d'accompagnement et de restitution ;

Article 3 : la Commission Ad hoc Chargée du recensement et de la restitution des biens immobiliers appartenant à des Politico-militaires est composée comme suit :

Président : Le Président du Comité Technique Spécial ;

1^{er} Vice-président : Le Ministre en charge de la Sécurité ;

2^{ème} Vice-président : Le Ministre en charge de la Justice ;